

Le Préfet Délégué à la Sécurité et à la Eirculation Routières

Paris, le 0 4 SEP. 2014

Madame, Monsieur,

La réforme du permis de conduire annoncée par le ministre, le 13 juin 2014, nécessite une mobilisation et un investissement quotidien de votre part.

Je mesure tout le travail déjà accompli et celui qui reste à accomplir pour mettre en œuvre cette réforme particulièrement importante pour l'éducation routière.

Je tenais pour cela à vous exprimer ma sincère gratitude pour votre coopération.

En application de la décision de monsieur le Ministre de l'intérieur, j'ai le plaisir de vous annoncer l'octroi à chaque délégué et contractuel RIN-A en responsabilité dans une cellule éducation routière, ou en fonction en administration centrale, d'une prime exceptionnelle de 600 € proratisée en fonction du temps de présence, qui sera versée sur la rémunération du mois de septembre.

Cette mesure s'inscrit dans l'ensemble des mesures annoncées aujourd'hui à Nevers à l'INSERR pour améliorer les conditions d'exercice des fonctions de délégué et d'IPCSR et leur déroulement de carrière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Visa. Nobert hj.

Jean-Robert LOPEZ